

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

24 FEVRIER 2026

COMPTE-RENDU SIMPLIFIÉ

APPEL NOMINAL		Marie-Jeanne DEMOL
NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE		Ghislaine FERCOQ
LECTURE DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE PRÉSIDENT DU CCAS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES		UNANIMITÉ
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 JANVIER 2026		UNANIMITÉ
FINANCES		
1	Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et prévision d'affectation sur l'exercice 2026 – Budget Principal : CCAS de BOLBEC	UNANIMITÉ
2	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Principal : CCAS de BOLBEC	UNANIMITÉ
3	Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et prévision d'affectation sur l'exercice 2026 – Budget Annexe : Résidence Autonomie le Val Fleuri	UNANIMITÉ
4	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Annexe : Résidence Autonomie le Val Fleuri	UNANIMITÉ
5	Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et prévision d'affectation sur l'exercice 2026 – Budget Annexe : Chantier d'Insertion	UNANIMITÉ
6	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Annexe : Chantier d'Insertion	UNANIMITÉ
7	Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et prévision d'affectation sur l'exercice 2026 – Budget Annexe : Centre Municipal de Santé	UNANIMITÉ
8	Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Annexe : Centre Municipal de Santé	UNANIMITÉ
9	Subvention d'équilibre au budget annexe : Résidence Autonomie le Val Fleuri – Année 2026	UNANIMITÉ
10	Subvention d'équilibre et subvention d'équipement au budget annexe : Chantier d'Insertion – Année 2026	UNANIMITÉ
11	Subvention d'équilibre au budget annexe : Centre Municipal de Santé – Année 2026	UNANIMITÉ
CCAS		
12	Subventions aux associations - année 2026	UNANIMITÉ
13	Conventionnement avec l'ANCV (agence nationale pour les chèques vacances) pour le séjour seniors 2026	UNANIMITÉ
14	Conventionnement avec la CARSAT (caisse assurance retraite santé au travail) pour le séjour seniors 2026	UNANIMITÉ
15	Voyage 1 journée des séniors - année 2026	UNANIMITÉ

16	Transition écologique - demande de subvention auprès du département de Seine-Maritime	UNANIMITÉ
QUESTIONS DIVERSES		



La Vice-Présidente du CCAS,

Marie-Jeanne DEMOL.

La secrétaire de séance

Ghislaine FERCOQ.

Date de convocations : 18.02.2026 Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 9 Représentés : 6 Votants : 15
--

Séance du 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à 17h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de BOLBEC, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Vice-Présidence de Madame Marie-Jeanne DEMOL.

Présents :

- Messieurs Stanislas COUTURIER, Alain GILLES.
- Mesdames Marie-Jeanne DEMOL, Ghislaine FERCOQ, Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, Dominique COUBRAY, Simone DEVAUX, Chantal MARTIN.

Excusés :

- Messieurs Christophe DORÉ, David RIBEIRO, Renaud BLANC, Michel SAINT-LEGER, Jacques THOMAS.
- Madame Sabrina AUBERY.

Absents :

- Messieurs Rachid CHEBLI, François PAIN.

Pouvoirs :

- Monsieur Christophe DORÉ à Madame Marie-Jeanne DEMOL.
- Monsieur David RIBEIRO à Monsieur Alain GILLES.
- Monsieur Renaud BLANC à Madame Chantal MARTIN.
- Monsieur Michel SAINT-LEGER à Madame Ghislaine FERCOQ.
- Monsieur Jacques THOMAS à Madame Simone DEVAUX.
- Madame Sabrina AUBERY à Madame Isabelle GERVAIS.

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 ET PRÉVISION D'AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2026

BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOLBEC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec et son budget principal du Centre Communal d'Action Social de BOLBEC depuis le 1^{er} janvier 2023,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence du compte de gestion de l'exercice 2025, il est envisagé de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice antérieur au budget primitif 2026 soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la présente séance,

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer dans le budget primitif les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section sur l'exercice précédent, et de déterminer au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant le besoin de financement de la section de fonctionnement constaté dans le projet de budget primitif 2026 du budget principal du CCAS, et du besoin de la section d'investissement il est proposé de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et à son affectation conformément aux données ci-après :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+35 559,43 €
Résultats antérieurs reportés	+57 695,98 €
Résultats à affecter	+93 255,41 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	39 843,00 €
Résultats antérieurs reportés	+28 028,06 €
Résultat cumulé (R001)	+67 871,06 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025	6 379,21 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2025	0,00 €
Solde des restes à réaliser	-6 379,21 €
Excédent en financement	61 491,85 €
Affectation (1068)	+0,00 €
Report en fonctionnement (R002)	+93 255,41 €

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de BOLBEC et à son affectation conformément aux données ci-dessus.

Abstention : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE BOLBEC

- - - -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants ainsi que l'article L5217-10-4,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec depuis le 1er janvier 2023,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 8 en date du 18 décembre 2025 du CCAS de Bolbec portant sur le déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal du CCAS de Bolbec pour l'exercice 2026,

Le Budget Primitif 2026, qui vous est présenté en M57, intègre la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, et s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section FONCTIONNEMENT :	1 312 702,41 €
- Section INVESTISSEMENT :	104 751,06 € (Avec les reports)
	<u>1 417 453,47 €</u>

Le budget du CCAS est financé en grande partie par la subvention de la Ville de Bolbec d'un montant de **1 148 000,00 €** contre 1 116 670,00 € au budget primitif 2025. Celle-ci est en hausse afin de couvrir l'ensemble des dépenses du CCAS et de ses budgets annexes avec notamment l'ouverture du Centre Municipal de Santé.

Par convention en date du 24/12/2010, il a été décidé que le CCAS de Bolbec rembourserait à la Ville de Bolbec, certaines charges de personnel, de mise à disposition de locaux et de services, pour un montant prévisionnel de **70 500,00 €** contre 69 500,00 € l'année dernière.

Ce budget finance les secours et les aides, le séjour d'une semaine, le voyage d'une journée, spectacles des seniors, les colis ou chèque-cadeaux, les goûters...

Le CCAS loue à Habitat 76, un logement adapté rue des Hirondelles. Cette dépense est compensée par le loyer encaissé auprès du locataire.

Les frais de personnel comprennent le G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) lié à l'évolution des rémunérations prévues par le statut de la Fonction Publique Territoriale, l'évolution des taux de cotisation pour l'URSSAF de 1 point, et pour la CNRACL de 3 points.

Ces éléments figurent dans le tableau d'équilibre ci-après :

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	250 188,41	013 Atténuations de charges	85,00
012 Charges de personnel	256 494,00	70 Produits des services	30 000,00
65 Autres charges de gestion courante	779 750,00	74 Dotations et participations	1 185 492,00
68 Dotations aux provisions	1 200,00	75 Autres produits de gestion courante	3 870,00
042 Amortissements	25 070,00	002 Excédent de fonctionnement 2025	93 255,41
Total Fonctionnement	1 312 702,41 €	Total Fonctionnement	1 312 702,41 €
16 Remboursement de caution	300,00	10 Dotations, fonds divers	8 510,00
204 Subventions d'équipement versées	93 171,85	16 Remboursement de caution	300,00
21 Immobilisations corporelles	1 900,00	27 Autres immobilisations financières	3 000,00
27 Autres immobilisations financières	3 000,00	001 Excédent d'investissement 2025	67 871,06
Crédits reportés 2025	6 379,21	040 Amortissements	25 070,00
Total Investissement	104 751,06 €	Total Investissement	104 751,06 €
Total Général	1 417 453,47 €	Total Général	1 417 453,47 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES

	<u>013 – Atténuations de charges</u>	
6419	Indemnités journalières et remboursement salaires	85,00 €
	<u>70 – Produits des services et ventes diverses</u>	
7066	Participation séjour et voyage des séniors, repas dans les résidences hors locataires	30 000,00 €
	<u>74 – Dotations et participations</u>	
7473	Subvention du département+ FSE (Dossier RSA)	31 892,00 €
74741	Subvention de fonctionnement de la Ville	1 148 000,00 €
7476	Participation CARSAT – Séjours séniors	5 600,00 €
	<u>75 – Autres produits de gestion courante</u>	
752	Loyers (rue des Hirondelles)	3 600,00 €
75888	Avances remboursables	270,00 €
002	Excédent de fonctionnement 2025	93 255,41 €
TOTAL		1 312 702,41 €

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Chapitres	CA 2023	CA 2024	Budget global 2025	CA 2025	BP 2026
013 Atténuations de charges	0,00	211,67	250,00	71,60	85,00
70 Produits des services	24 248,00	29 382,50	30 500,00	29 057,00	30 000,00
74 Dotations et participations	882 515,00	1 065 921,40	1 158 670,00	1 158 129,60	1 185 492,00
75 Autres produits de gestion courante	6 490,75	11 083,02	42 566,20	6 263,31	3 870,00
77 Produits exceptionnels	462,21	0,00	0,00	80,65	0,00
TOTAUX	913 715,96 €	1 106 598,59 €	1 231 986,20 €	1 193 602,16 €	1 219 447,00 €

DEPENSES

011 - Charges à caractère général

6042	Achat de prestations de services : Séjour et voyages séniors	75 000,00 €
60612	Energie – Electricité	3 500,00 €
60622	Carburants	800,00 €
60623	Alimentation	10 190,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	100,00 €
60632	Fournitures de petit équipement 50,00 €	
6064	Fournitures administratives	2 000,00 €
6132	Locations immobilières HABITAT 76 (rue des Hirondelles)	3 600,00 €
61358	Location TPE régie recettes et copieur	1 183,00 €
614	Charges locatives et de copropriété (rue des Hirondelles)	300,00 €
6156	Maintenance (TPE, Logiciels, Copieur)	1 158,00 €
6161	Primes d'assurances	10 712,41 €
6182	Documentation 500,00 €	
6184	Formation	1 900,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	250,00 €
6228	Prestations sociales	4 525,00 €
6232	Fêtes et cérémonies (dont colis pour les séniors de l'hôpital Fauquet, spectacle...)	13 000,00 €
6234	Réceptions	5 200,00 €
6238	Chèques cadeaux délivrés en fin d'année aux séniors	29 000,00 €
6245	Transports collectifs (séjours, spectacle et repas)	10 800,00 €
6251	Voyages et déplacements du personnel	750,00 €
6262	Frais de télécommunication	240,00 €
627	Services bancaires	30,00 €
6281	Adhésion à l'UNCCAS	400,00 €
62871	Remboursement de frais à la Commune de Bolbec	
	MAD des locaux, frais de confection des repas...	70 500,00 €
62878	Remboursement de frais à des tiers	2 500,00 €
6288	Autres services extérieurs (dont animations pour les séniors)	2 000,00 €

012 - Charges de personnel et frais assimilés

6215	Mise à disposition agent Ville	41 300,00 €
6331	Versement mobilité	275,00 €
6332	Cotisation versée au FNAL	146,00 €

6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	2 313,00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	416,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	43 597,00 €
64113	NBI	591,00 €
64118	Autres indemnités titulaires	10 240,00 €
64131	Rémunération principale non titulaire	73 318,00 €
64132	SFT, indemnité de résidence	2 118,00 €
64138	Autres indemnités non titulaires	15 519,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	38 008,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	22 016,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	840,00 €
6456	Versement au FNC du supplément familial	650,00 €
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	1 657,00 €
6474	Versement au CNAS	2 940,00 €
6475	Médecine du travail	550,00 €

65 - Autres charges de gestion courante

65133	Secours d'urgence	15 000,00 €
65134	Aides diverses	25 000,00 €
65138	Autres secours	7 200,00 €
65733	Fonds aide aux jeunes et Fonds Solidarité Logement	12 000,00 €
657363	Participation aux budgets annexes	636 000,00 €
65748	Subventions aux associations	79 000,00 €
65818	Droits et redevances	3 540,00 €
65888	Arrondi Prélèvement à la source + divers	2 010,00 €

68 – Dotations aux provisions

6817	Provisions pour dépréciations de créances	1 200,00 €
------	---	------------

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

6811	Amortissements	25 070,00 €
------	----------------	-------------

TOTAL

1 312 702,41 €

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Chapitres	CA 2023	CA 2024	Budget global 2025	CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	205 028,07	240 498,66	226 935,18	215 968,89	250 188,41
012 Charges de personnel	269 432,74	330 116,47	285 219,00	251 803,97	256 494,00
65 Autres charges de gestion courante	478 265,73	513 402,01	747 223,00	738 649,99	779 750,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	1 192,00	1 191,39	1 200,00
TOTAUX	952 726,54 €	1 084 017,14 €	1 260 569,18 €	1 207 614,24 €	1 287 632,41 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

10222	<u>10 – Dotations, fonds divers</u> FCTVA (sur CA 2025)	8 510,00 €
165	<u>16 – Emprunts et dettes assimilées</u> Encaissement de cautions	300,00 €
2745	<u>27 - Autres immobilisations financières</u> Avances remboursables	3 000,00 €
	<u>001 Excédent d'investissement reporté</u>	67 871,06 €
28	<u>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</u> Amortissements	25 070,00 €
	TOTAL	104 751,06 €

DEPENSES

165	<u>16 – Emprunts et dettes assimilées</u> Remboursement de cautions	300,00 €
20415331	<u>204 – Subventions d'équipement versées</u> Subvention d'équipement – Provision pour travaux Eventuels – Résidence Autonomie Le Val Fleuri	93 171,85 €
21838	<u>21 - Immobilisations corporelles</u> Matériels de bureau et matériels informatiques	1 600,00 €
2185	Matériels de téléphonie	300,00 €
2745	<u>27 - Autres immobilisations financières</u> Avances remboursables	3 000,00 €
	CREDITS REPORTES 2025	6 379,21 €
	TOTAL	104 751,06 €

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver le Budget Primitif 2026 du budget principal du CCAS, par chapitre et par nature en section de fonctionnement et d'investissement, et sans le vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- Autoriser le Président à effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire ;
- Autoriser le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, qui s'avéreraient nécessaires dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Abstention : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 ET PRÉVISION D'AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2026

BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence du compte de gestion de l'exercice 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie Le Val Fleuri, il est envisagé de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice antérieur au budget primitif 2026 soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la présente séance,

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer dans le budget primitif les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section sur l'exercice précédent, et de déterminer au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant le besoin de financement de la section de fonctionnement constaté dans le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri », et du besoin de la section d'investissement il est proposé de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et à son affectation conformément aux données ci-après :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+94 732,47 €
Résultats antérieurs reportés	-40 822,38 €
Résultats à affecter	+53 910,09 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	+29 739,09 €
Résultats antérieurs reportés	+7 824,12 €
Résultat cumulé (R001)	+37 563,21 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025	387,86 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2025	0,00 €
Solde des restes à réaliser	-387,86 €
Excédent en financement	+37 175,35 €
Affectation (1068)	0,00 €
Report en fonctionnement (R002)	+53 910,09 €

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie Le Val Fleuri de BOLBEC et à son affectation conformément aux données ci-dessus.

Abstention : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

Date de convocations : 18.02.2026 Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 10 Représentés : 5 Votants : 15

Séance du 24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à 17h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de BOLBEC, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Vice-Présidence de Madame Marie-Jeanne DEMOL.

Présents :

- Messieurs Christophe DORÉ, Stanislas COUTURIER, Alain GILLES.
- Mesdames Marie-Jeanne DEMOL, Ghislaine FERCOQ, Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, Dominique COUBRAY, Simone DEVAUX, Chantal MARTIN.

Excusés :

- Messieurs, David RIBEIRO, Renaud BLANC, Michel SAINT-LEGER, Jacques THOMAS.
- Madame Sabrina AUBERY.

Absents :

- Messieurs Rachid CHEBLI, François PAIN.

Pouvoirs :

- Monsieur David RIBEIRO à Monsieur Alain GILLES.
- Monsieur Renaud BLANC à Madame Chantal MARTIN.
- Monsieur Michel SAINT-LEGER à Madame Ghislaine FERCOQ.
- Monsieur Jacques THOMAS à Madame Simone DEVAUX.
- Madame Sabrina AUBERY à Madame Isabelle GERVAIS.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE : RESIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 8 en date du 18 décembre 2025 du CCAS de Bolbec portant sur le déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « Résidence Autonomie le Val Fleuri » du CCAS de Bolbec pour l'exercice 2026,

Ce Budget Primitif 2026, qui vous est présenté en M22, intègre la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à **815 091,30 €** avec les reports 2025.

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	207 170,09 €	017 Produits de la tarification	475 000,00 €
012 Charges de personnel	224 426,00 €	018 Autres produits relatifs à l'exploitation	229 750,00 €
016 Dépenses afférentes à la structure	327 064,00 €	002 Excédent de fonctionnement 2025	53 910,09 €

Total Fonctionnement	758 660,09 €		758 660,09 €
16 Cautions	9 000,00 €	10 Dotations, fonds divers	3 018,00 €
21 Immobilisations corporelles	43 143,35 €	16 Cautions	9 000,00 €
23 Immobilisations en cours	3 900,00 €	28 Amortissements	6 850,00 €
Crédits reportés 2025	387,86 €	001 Excédent d'investissement 2025	37 563,21 €
Total Investissement	56 431,21 €		56 431,21 €
Total Général	815 091,30 €		815 091,30 €

La résidence se compose de 77 appartements de type F1 bis, de 3 appartements de type F2 et un logement de type F3 ainsi que 2 chambres d'hôtes.

Le montant des loyers est révisé chaque année au 1^{er} juillet.

FUNCTIONNEMENT

RECETTES

017– Produits de la tarification

73418 Loyers et charges des résidents 475 000,00 €

018 – Autres produits relatifs à l'exploitation

6419 Indemnités journalières du personnel non titulaire 250,00 €

706 Prestations de service (repas) 9 500,00 €

7483 Forfait autonomie 25 000,00 €

7488 Subvention du budget principal du CCAS 195 000,00 €

002 Excédent de fonctionnement 2025 53 910,09 €

TOTAL

758 660,09 €

DEPENSES

011 – Charges à caractère général

60611 Eau et assainissement 19 600,00 €

60612 Energie électricité 90 000,00 €

60622 Produits d'entretien 60,00 €

60624 Fournitures administratives 200,00 €

60628 Autres fournitures non stockées 2 300,00 €

6063 Alimentation 16 100,00 €

6068 Autres achats non stockés 20 780,00 €

6251 Voyages et déplacements 100,00 €

6257	Réceptions	300,00 €
6262	Frais de télécommunication	1 500,00 €
6283	Prestation de nettoyage à l'extérieur (vitres)	550,00 €
6287	Remboursements de frais	21 900,00 €
6288	Autres	33 780,09 €

012 – Charges de personnel

6215	Mise à disposition personnel Ville (régie Loyers)	6 500,00 €
6226	Honoraires	2 040,00 €
6228	Animations diverses	3 500,00 €
6333	Participation de employeurs CNFPT	1 337,00 €
6334	Cotisations au CDG	821,00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	405,00 €
64111	Rémunération principale (personnel non médical)	47 032,00 €
641188	Autres indemnités	11 490,00 €
64131	Rémunération principale non titulaire	70 136,00 €
641382	Complément de traitement indiciaire	2 880,00 €
641388	Autres indemnités	17 197,00 €
64511	Cotisation URSSAF	35 602,00 €
64513	Cotisation caisses de retraite	3 798,00 €
64515	Cotisations à la CNRACL	17 088,00 €
64518	Cotisations autres organismes sociaux	1 484,00 €
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL	193,00 €
6475	Médecine du travail	940,00 €
64784	Cotisation au CNAS	1 125,00 €
64788	Autres	858,00 €

016 – Dépenses afférentes à la structure

6132	Locations immobilières versées à LOGEAL	280 000,00 €
61352	Locations	500,00 €
61358	Locations copieurs	150,00 €
61528	Réparations techniques	2 000,00 €
61558	Entretien et Réparation autres matériels et outillages	5 900,00 €
61568	Maintenance ascenseurs, portes automatiques, Contrôle accès, extincteurs, P2 chauffage, équipements de cuisine, appels malade....	11 855,00 €
6165	Assurance responsabilité civile	550,00 €
6167	Assurance capital décès	230,00 €
61681	Assurance décès – Maladie professionnelle	1 100,00 €
6184	Formations	3 689,00 €
63513	Autres impôts (TEOM)	6 000,00 €
6518	Droits d'auteurs TV	4 730,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	500,00 €
6588	Autres	1 010,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00 €
68112	Immobilisations corporelles	6 850,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 500,00 €

TOTAL

758 660,09 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

	<u>10 – Dotations, fonds et réserves</u>	
10222	F.C.T.V.A.	3 018,00 €
	<u>16 – Emprunts et dettes assimilées</u>	
165	Cautions encaissées	9 000,00 €
	<u>28 – Amortissements</u>	
28135	Installation générales	2 330,00 €
28153	Installation spécifique	200,00 €
28154	Matériel et outillage	500,00 €
28183	Matériel de bureau et informatique	520,00 €
28184	Mobilier	800,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	2 500,00 €
001	Excédent d'investissement reporté 2025	37 563,21 €
	TOTAL	56 431,21 €

DEPENSES

	<u>16 – Emprunts et dettes assimilées</u>	
165	Cautions remboursées	9 000,00 €
	<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	
2135	Achat de matériels	3 000,00 €
2135	Réfection appartements suite à départ	8 000,00 €
2135	Remplacement de tous les robinets	16 000,00 €
2154	Matériel et outillage	600,00 €
2183	Achat de deux tablettes	400,00 €
2184	Mobilier	12 143,35 €
2188	Armoire froide	3 000,00 €
	<u>23 – Immobilisations en cours</u>	
2315	P3 Chauffage	3 900,00 €
	CREDITS REPORTEES 2025	387,86 €
	TOTAL	56 431,21 €

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Résidence autonomie le Val Fleuri », par groupes fonctionnels en section de fonctionnement et au niveau de comptes principaux en section d'investissement ;

- Autoriser le Président à effectuer à l'intérieur des groupes fonctionnels et comptes principaux, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire ;

Abstention : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 ET PRÉVISION D'AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2026

BUDGET ANNEXE DU CHANTIER INSERTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec et son budget annexe « Chantier insertion » depuis le 1^{er} janvier 2023,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence du compte de gestion de l'exercice 2025, il est envisagé de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice antérieur au budget primitif 2026 soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la présente séance,

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer dans le budget primitif les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section sur l'exercice précédent, et de déterminer au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant le besoin de financement de la section de fonctionnement constaté dans le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Chantier insertion », et du besoin de la section d'investissement il est proposé de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et à son affectation conformément aux données ci-après :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-7 158,02 €
Résultats antérieurs reportés	+14 819,79 €
Résultats à affecter	+7 661,77 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	+8 225,00 €
Résultats antérieurs reportés	+3 267,60 €
Résultat cumulé (R001)	+11 492,60 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025	0,00 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2025	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Excédent en financement	+11 492,60 €
Affectation (1068)	0,00 €
Report en fonctionnement (R002)	+7 661,77 €

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du Chantier insertion de BOLBEC et à son affectation conformément aux données ci-dessus.

Abstention : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE : CHANTIER INSERTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants ainsi que l'article L5217-10-4,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec depuis le 1er janvier 2023,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 8 en date du 18 décembre 2025 du CCAS de Bolbec portant sur le déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « Chantier insertion » du CCAS de Bolbec pour l'exercice 2026,

Le Budget Primitif 2026 du budget annexe du « Chantier insertion », qui vous est présenté en M57, intègre la reprise anticipée du résultat de 2025, et s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section FONCTIONNEMENT :	298 088,77 €
- section INVESTISSEMENT :	46 574,40 €
	344 663,17 €

Le chantier d'insertion a été créé en 2005. Celui-ci faisait partie du budget principal du CCAS de BOLBEC. Par délibération du 10 décembre 2015, il a été décidé de créer un budget annexe « Chantier d'insertion » à compter du 1^{er} janvier 2016. Celui-ci facilite la lisibilité des actions de ce chantier et également les relations avec les partenaires financiers de cette activité spécifique.

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	25 460,15	013 Atténuations de charges	1 500,00
012 Charges de personnel	249 003,00	70 Produits des services	5 000,00
65 Autres charges de gestion courante	810,00	74 Dotations, subventions et participations	281 000,00
68 Dotations aux provisions	200,00	042 Opérations d'ordre entre sections	2 927,00
042 Opérations d'ordre entre sections	19 200,00	002 Excédent reporté 2025	7 661,77
023 Virement à la section d'investissement	3 415,62		
Total Fonctionnement	298 088,77 €		298 088,77 €
21 Immobilisations corporelles	43 647,40	10 Dotations, fonds divers et réserves	443,00
040 Opérations d'ordre entre sections	2 927,00	13 Subventions d'investissement	12 023,18
		001 Excédent reporté 2025	11 492,60
		040 Opérations d'ordre entre sections	19 200,00
		021 Virement de la section de fonctionnement	3 415,62
Total Investissement	46 574,40 €		46 574,40 €
Total Général	344 663,17 €		344 663,17 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies par le chantier d'insertion, la participation de l'état sur les emplois aidés, la participation du CCAS pour équilibrer du budget, et les indemnités journalières.

	<u>013 – Atténuations de charges</u>	
6419	Indemnités journalières et remboursement salaires	1 500,00 €
	<u>70 – Produits des services</u>	
706888	Prestations de services (chantiers exécutés)	5 000,00 €
	<u>74 – Dotations, subventions et participations</u>	
74718	Participation de l'État	140 000,00 €
74784	Participation du CCAS	141 000,00 €
	<u>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>	
777	Quote-part des subventions d'investissement	2 927,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté 2025	7 661,77 €
	TOTAL	298 088,77 €

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et la formation du personnel, la fourniture et l'entretien des vêtements de travail, les achats de matières premières et de fournitures, la maintenance du matériel, les prestations de services, etc.

	<u>011 - Charges à caractère général</u>	
60622	Carburant	7 000,00 €
60628	Autres fournitures	800,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	3 300,00 €
60636	Habillement et vêtements de travail (spécifique pour les salariés du chantier d'insertion)	300,00 €
61358	Location matériel si besoin lors des chantiers	1 985,00 €
61551	Entretien matériel roulant	350,00 €
61558	Entretien du matériel	4 300,00 €
6156	Maintenance	215,00 €
6161	Multirisques	1 100,00 €
6238	Divers	250,00 €
6251	Voyages et déplacement	150,00 €
6262	Frais de télécommunication	990,00 €
6281	Adhésion à Chantier Ecole	420,00 €
62871	Part. aux frais à la collectivité de rattachement (Ville)	3 720,15 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	580,00 €
	<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	
6331	Versement mobilité	415,00 €

6332	Cotisation versée au F.N.A.L.	208,00 €
6336	Cotisations au CNFPT et Centre de Gestion	1 137,00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés s/paie	623,00 €
64131	Rémunération non titulaires	37 806,00 €
64138	Autres indemnités non titulaires	8 272,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	161 151,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	18 310,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	8 725,00 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	8 310,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	515,00 €
6474	Versement au CNAS	2 464,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 067,00 €

65 - Autres charges de gestion courante

6541	Admissions en non-valeur	500,00 €
6542	Créances éteintes	200,00 €
65818	Droits et redevances (Office 365)	100,00 €
65888	Arrondi Prélèvement à la source	10,00 €

68 - Dotations aux provisions

6817	Provisions pour dépréciations de créances	200,00 €
------	---	----------

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

6811	Amortissements	19 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 415,62 €

TOTAL

298 088,77 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

	<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>	
10222	F.C.T.V.A.	443,00 €
	<u>13 - Subvention d'investissement</u>	
1318	Subvention d'investissement du budget principal	12 023,18 €
001	Excédent d'investissement reporté 2025	11 492,60 €
	<u>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</u>	
28158	Amortissements installations, matériels et outillage	810,00 €
281828	Amortissements matériel de transport	17 800,00 €
281838	Amortissements matériels informatiques	330,00 €
281848	Amortissements matériels de bureau et mobiliers	130,00 €
28188	Amortissements immobilisations corporelles	130,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 415,62 €
	TOTAL	46 574,40 €

DEPENSES

	<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	
2158	Outillages divers (tondeuse, taille haies, débroussailleuse...)	800,00 €
21828	Autres matériels de transport	42 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	847,40 €
	<u>040 – Opérations de transfert entre sections</u>	
13911	Amortissement des subventions d'investissement	522,00 €
13918	Amortissement des subventions d'investissement	2 405,00 €
	TOTAL	46 574,40 €

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Chantier insertion », par chapitre et par nature en section de fonctionnement et d'investissement, et sans le vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- Autoriser le Président à effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire ;
- Autoriser le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, qui s'avéreraient nécessaire dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Abstention : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025 ET PRÉVISION D'AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2026

BUDGET ANNEXE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec et son budget annexe « Centre Municipal de Santé » depuis le 1^{er} janvier 2023,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence du compte de gestion de l'exercice 2025, il est envisagé de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de l'exercice antérieur au budget primitif 2026 soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la présente séance,

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer dans le budget primitif les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section sur l'exercice précédent, et de déterminer au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux d'emprunt et de fiscalité nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant le besoin de financement de la section de fonctionnement constaté dans le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Centre Municipal de Santé », et du besoin de la section d'investissement il est proposé de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et à son affectation conformément aux données ci-après :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+41 852,18 €
Résultats antérieurs reportés	+1 550,00 €
Résultats à affecter	+43 402,18 €
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice	-4 161,23 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Résultat cumulé (D001)	-4 161,23 €
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025	0,00 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2025	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin en financement	-4 161,23 €
Affectation (1068)	+4 161,23 €
Report en fonctionnement (R002)	+39 240,95 €

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe du Centre Municipal de Santé de BOLBEC et à son affectation conformément aux données ci-dessus.

Abstention : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE : CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants ainsi que l'article L5217-10-4,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec depuis le 1er janvier 2023,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 8 en date du 18 décembre 2025 du CCAS de Bolbec portant sur le déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire 2026,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « Centre Municipal de Santé » du CCAS de Bolbec pour l'exercice 2026,

Le Budget Primitif 2026, qui vous est présenté en M57, intègre la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, et s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section FONCTIONNEMENT : 963 056,95 €

- section INVESTISSEMENT : 18 461,23 €

981 518,18 €

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	90 947,95 €	70 Produits des services	550 000,00 €
012 Charges de personnel	844 654,00 €	74 Dotations, subventions et participations	373 816,00 €
65 Autres charges de gestion courante	12 655,00 €	002 Excédent de fonctionnement 2025	39 240,95 €
67 Charges spécifiques	500,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	11 400,00 €		
042 Opérations d'ordre entre sections	2 900,00 €		
Total Fonctionnement	963 056,95 €		963 056,95 €
21 Immobilisations corporelles	14 300,00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	4 161,23 €
001 Déficit d'investissement 2025	4 161,23 €	040 Opérations d'ordre entre sections	2 900,00 €

		021 Virement de la section de fonctionnement	11 400,00 €
Total Investissement	18 461,23 €		18 461,23 €
Total Général	981 518,18 €		981 518,18 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des consultations estimées, des subventions de la CPAM, et de la participation du budget principal du CCAS pour équilibrer le budget.

	<u>70 – Produits des services</u>	
706888	Recettes issues des consultations	550 000,00 €
	<u>74 – Dotations, subventions et participations</u>	
7476	Subvention CPAM	73 816,00 €
74784	Participation du CCAS	300 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement 2025	39 240,95 €
	TOTAL	963 056,95 €

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et la formation du personnel, la location et les charges des locaux, l'utilisation des outils informatiques et les frais de télécommunication, les achats de médicaments et de petites fournitures, les prestations de services...

Au premier janvier 2026, l'estimation des dépenses de personnel tient compte des emplois pourvus suivant : un médecin coordinateur à temps complet, un médecin à temps complet, un médecin à 0,20 Equivalent Temps Plein, d'un infirmier à temps complet, et d'une assistante médicale à temps complet. Les crédits budgétaires incluent en plus deux médecins supplémentaires dont les postes restent à pourvoir.

011 - Charges à caractère général

60622	Carburants	9 000,00 €
60628	Autres fournitures	350,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	9 500,00 €
6064	Fournitures administratives	3 800,00 €
61221	Matériels roulants	15 000,00 €
6132	Location immobilière - Locaux	21 600,00 €
61358	Autres locations – TPE	2 200,00 €
614	Charges locatives – Locaux	7 800,00 €
6184	Versements à des organismes de formation - Infirmier	4 200,00 €

6251	Voyages et déplacement	3 500,00 €
6262	Frais de télécommunication	1 050,00 €
627	Services bancaires	1 000,00 €
62871	Part. aux frais à la collectivité de rattachement (Ville)	2 000,00 €
6288	Autres – Enlèvements des déchets médicaux	6 922,95 €
63512	Taxes foncières	3 025,00 €

012 - Charges de personnel et frais assimilés

6331	Versement mobilité	1 148,00 €
6332	Cotisation versée au F.N.A.L.	145,00 €
6336	Cotisations au CNFPT et Centre de Gestion	9 644,00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés s/paie	1 722,00 €
64111	Rémunération principale	53 777,00 €
64112	Supplément familiale de traitement et indemnités	933,00 €
64118	Autres indemnités	25 609,00 €
64131	Rémunération non titulaires	317 456,00 €
64132	SFT, indemnité de résidence	30,00 €
64138	Autres indemnités non titulaires	202 792,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	159 267,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	68 520,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 200,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	226,00 €
6474	Versement au CNAS	1 575,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	610,00 €

65 - Autres charges de gestion courante

65811	Droit d'utilisation – CLOUD – Dr Santé	790,00 €
65818	Droit d'utilisation – Outils informatiques	9 855,00 €
65888	Arrondi Prélèvement à la source	2 010,00 €

67 – Charges spécifiques

673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00 €
-----	---	----------

023 – Virement à la section d'investissement

023	Virement de la section de fonctionnement	11 400,00 €
-----	--	-------------

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

6811	Amortissements	2 900,00 €
------	----------------	------------

TOTAL

963 056,95 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 161,23 €
------	---------------------------------------	------------

021 – Virement de la section de fonctionnement

021	Virement de la section de fonctionnement	11 400,00 €
-----	--	-------------

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

281838	Amortissements – Matériels informatiques	1 000,00 €
281848	Amortissements – Matériels de bureau et mobiliers	250,00 €

28185	Amortissements – Matériels de téléphonie	500,00 €
28188	Amortissements – Autres immobilisations corporelles	1 150,00 €
TOTAL		18 461,23 €

DEPENSES

001	Déficit d'investissement 2025	4 161,23 €
<i><u>21 - Immobilisations corporelles</u></i>		
21838	Matériels informatiques	3 000,00 €
21848	Matériels de bureau et mobiliers	5 400,00 €
2185	Matériel de téléphonie	400,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 500,00 €
TOTAL		18 461,23 €

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Centre Municipal de Santé », par chapitre et par nature en section de fonctionnement et d'investissement, et sans le vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- Autoriser le Président à effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire ;
- Autoriser le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, qui s'avéreraient nécessaire dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Abstention : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE ANNEE 2026

AU BUDGET ANNEXE : RESIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI

- - - - -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Résidence Autonomie le Val Fleuri » soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la présente séance,

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec a créé un budget annexe dénommé « Résidence Autonomie le Val Fleuri » ;

CONSIDÉRANT que ce service est géré sous la forme d'un Service Public Administratif (SPA) permettant une individualisation et une meilleure lisibilité de ses actions et de ses charges ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux règles applicables aux services publics administratifs, ce budget annexe n'est pas soumis à une obligation d'équilibre par ses seules ressources propres ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient dès lors au budget principal de contribuer, le cas échéant, à l'équilibre financier de ce service public ;

CONSIDÉRANT que les recettes propres du budget annexe « Résidence Autonomie le Val Fleuri » sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement prévues pour l'exercice 2026 ;

Afin d'équilibrer le budget annexe de la Résidence Autonomie le Val Fleuri, il est proposé de verser une subvention de **195 000 €** en section de fonctionnement. Cette somme est inscrite à la nature 657363 (subvention de fonctionnement au budget annexe) au Budget Primitif 2026 du budget principal.

Elle sera versée par acomptes si besoin.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le versement de cette subvention au budget annexe « Résidence Autonomie le Val Fleuri » pour l'exercice 2026.

Abstention : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits./.

**SUBVENTION D'ÉQUILIBRE ET SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT
ANNEE 2026**

AU BUDGET ANNEXE : CHANTIER INSERTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Chantier d'insertion » soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la présente séance,

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec a créé en décembre 2015 un budget annexe dénommé « Chantier d'insertion » ;

CONSIDÉRANT que ce service est géré sous la forme d'un Service Public Administratif (SPA) permettant une individualisation et une meilleure lisibilité de ses actions et de ses charges ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux règles applicables aux services publics administratifs, ce budget annexe n'est pas soumis à une obligation d'équilibre par ses seules ressources propres ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient dès lors au budget principal de contribuer, le cas échéant, à l'équilibre financier de ce service public ;

CONSIDÉRANT que les recettes propres du budget annexe « Chantier d'insertion » sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement prévues pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service, de procéder au remplacement d'un véhicule indispensable à l'activité du Chantier d'insertion, pour un montant estimé à **42 000,00 € TTC** ;

CONSIDÉRANT que le budget annexe ne dispose pas des ressources nécessaires pour financer intégralement cet investissement ;

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'attribué au budget annexe « Chantier d'insertion », pour l'exercice 2026, une subvention d'équilibre en section de fonctionnement d'un montant de **141 000 €**. Cette subvention est inscrite au Budget Primitif 2026 du budget principal du CCAS, à la nature comptable 657363 – subvention de fonctionnement au budget annexe. Elle sera versée par acomptes si besoin.
- D'attribué au budget annexe « Chantier d'insertion » une subvention d'équipement d'un montant de **12 023,18 €**, destinée à contribuer au financement du remplacement d'un véhicule affecté durablement au fonctionnement du service. Cette subvention est inscrite au Budget Primitif 2026 en section d'investissement du budget principal du CCAS, à la nature comptable 20415331.

Abstention : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

**SUBVENTION D'ÉQUILIBRE
ANNEE 2026**

AU BUDGET ANNEXE : CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Centre Municipal de Santé » soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de la présente séance,

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec a créé en décembre 2024 un budget annexe dénommé « Centre Municipal de Santé » ;

CONSIDÉRANT que ce service est géré sous la forme d'un Service Public Administratif (SPA) permettant une individualisation et une meilleure lisibilité de ses actions et de ses charges ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux règles applicables aux services publics administratifs, ce budget annexe n'est pas soumis à une obligation d'équilibre par ses seules ressources propres ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient dès lors au budget principal de contribuer, le cas échéant, à l'équilibre financier de ce service public ;

CONSIDÉRANT que les recettes propres du budget annexe « Centre Municipal de Santé » sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement prévues pour l'exercice 2026 ;

Afin d'équilibrer le budget annexe du Centre Municipal de Santé, il est proposé de verser une subvention de **300 000,00 €** en section de fonctionnement. Cette somme est inscrite à la nature 657363 (subvention de fonctionnement au budget annexe) au Budget Primitif 2026 du budget principal.

Elle sera versée par acomptes si besoin.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le versement de cette subvention au budget annexe « Centre Municipal de Santé » pour l'exercice 2026.

Abstention : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

La répartition des subventions proposées entre les différentes associations est la suivante :

- BROTONNE SERVICE / PORTAGE DE REPAS A DOMICILE :

L'association Bretonne Service intervient sur le territoire Caux Seine Agglo concernant le portage de repas à domicile.

Sur la ville de Bolbec, 69 administrés en moyenne par jour bénéficient de ce service.

Leur demande de subvention s'élève à **11 000.00 €** pour l'année 2026.

Il est proposé d'attribuer forfaitairement une subvention de **10 000.00€** (contre 11 000.00€ en 2025) permettant de faire bénéficier aux bolbécais un tarif de repas à 11.39 € (contre 12.00 € pour les extérieurs de la commune).

- BANQUE ALIMENTAIRE :

La Ville de BOLBEC met à disposition de cette association un camion pour transporter des produits frais et surgelés en provenance de la Banque Alimentaire du Havre.

Afin de répondre aux normes d'hygiène imposées par la réglementation, les responsables de cette association effectuent la livraison avec ce camion frigorifique moyennant une participation financière du CCAS.

La demande de subvention s'élève à **400.00 €** (identique aux années précédentes).

Il est proposé d'attribuer forfaitairement une subvention de **400.00€**.

- ADEF (Aide à Domicile et Emplois Familiaux) :

L'association est un acteur majeur dans le maintien de l'autonomie à domicile de 263 bénéficiaires en perte d'autonomie sur la ville. L'association s'efforce d'assurer au quotidien une aide de qualité auprès de publics malades, en situation de handicap, âgés ou non, grâce à l'intervention de professionnels formés.

Pour 2026, la demande de subvention s'élève à **40 000.00 €**.

Il est proposé d'attribuer forfaitairement une subvention de **30 000.00€** (Pour rappel, la subvention octroyée en 2025 était de 40 000€)

Considérant le montant de la subvention, un nouveau conventionnement devra être établi pour répondre à l'obligation du CCAS de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000.00 € (loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

- AHAPS (Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale) :

Dans le cadre de sa politique d'aide à la population rencontrant des difficultés, le CCAS de Bolbec apporte son soutien à des acteurs associatifs et institutionnels œuvrant dans ce domaine.

Le CCAS reconnaît le rôle de l'AHAPS dans la vie locale au regard de ses missions d'accompagnement et d'aide personnalisée auprès de la population.

La dynamique partenariale est notamment développée à travers le projet de l'Espace ARC EN CIEL et la collaboration se décline par :

- Des permanences hebdomadaires au Centre Social l'espace ARC EN CIEL
- Un atelier cuisine hebdomadaire à la Maison du Champ des Oiseaux

Il s'agit de proposer un accompagnement des habitants dans leur démarches quotidiennes, effectué par le même professionnel, afin d'apporter une complémentarité et une cohérence sur le territoire.

L'association sollicite le CCAS en vue d'obtenir une subvention **38 600.00 €**.

Il est proposé d'attribuer forfaitairement une subvention de **38 600.00 €** (identique à 2025)

Considérant le montant de la subvention, un conventionnement est établi pour répondre à l'obligation du CCAS de conventionner avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000.00 € (loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer sur le présent projet de délibération.

Abstention : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

CONVENTIONNEMENT AVEC L'ANCV (AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES) POUR LE SEJOUR SENIORS 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la convention précédente conclue avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) pour le programme « Séniors en Vacances »

VU le financement du programme par les excédents de gestion liés aux Chèques-Vacances

VU la demande de subvention déposée auprès de l'ANCV pour un séjour d'une durée de 8 jours / 7 nuits, permettant de réduire le reste à charge des participants ;

CONSIDÉRANT que le programme « Séniors en Vacances » permet à des personnes âgées, retraitées ou sans activité professionnelle, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap de 55 ans et plus, de partir en vacances malgré des contraintes économiques, sociales, psychologiques ou liées à leur santé

CONSIDÉRANT que l'ANCV attribue, sous réserve de crédits budgétaires suffisants, une aide financière versée au prestataire en fonction du nombre de participants, le montant de la subvention s'élevant à 212 € par participant non imposable, pour un montant maximum sollicité de 17 596 € (soit 83 participants)

CONSIDÉRANT que le programme favorise l'accès aux vacances pour les publics les plus fragiles et s'inscrit dans les missions sociales du CCAS

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à conventionner avec l'ANCV pour l'année 2026 dans le cadre du programme « Séniors en Vacances »
- D'approuver le montant de la subvention sollicitée de 17 596 €, versée au prestataire en fonction du nombre de participants
- De permettre la mise en œuvre du programme pour les bénéficiaires éligibles selon les critères définis par la convention.

Abstention : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits./.

CONVENTIONNEMENT AVEC LA CARSAT (CAISSE ASSURANCE RETRAITE SANTÉ AU TRAVAIL) POUR LE SEJOUR SENIORS 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les conventions précédentes conclues avec la CARSAT dans le cadre du programme « Séniors en Vacances »

VU la demande de subvention déposée auprès de la CARSAT pour chaque participant d'un séjour d'une durée de 8 jours / 7 nuits

CONSIDÉRANT que le programme « Séniors en Vacances » favorise le départ en vacances des personnes âgées, en réduisant leur reste à charge grâce à une participation financière versée par la CARSAT

CONSIDÉRANT que le montant de la subvention s'élève à 80 € par participant et sera versée à la fin du séjour en fonction du nombre de participants, pour un montant maximum de 6 640 € (soit 83 participants)

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans les missions sociales du CCAS et contribue au bien-être et à l'accès aux loisirs des personnes âgées ;

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à conventionner avec la CARSAT pour l'année 2026 dans le cadre du programme « Séniors en Vacances » ;
- D'approuver le montant maximum de la subvention sollicitée, soit 6 640 €, versée au prestataire en fonction du nombre de participants ;
- De permettre la mise en œuvre du programme pour les bénéficiaires éligibles selon les critères définis par la convention.

Abstention : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits./.

VOYAGE 1 JOURNÉE DES SÉNIORS ANNÉE 2026

VU les statuts du Centre Communal d'Action Sociale.

VU la délibération des administrateurs en date de 2020 fixant la participation financière des bénéficiaires.

VU le devis présenté par la société Hangard Voyages.

CONSIDÉRANT que le CCAS organise chaque année un voyage d'une journée à destination des séniors de la commune.

CONSIDÉRANT que pour l'année 2026, deux sorties sont prévues les jeudis 7 mai et 4 juin 2026.

CONSIDÉRANT que ces voyages auront pour destination le cabaret « Le Voulez-Vous » situé à Caudebec-lès-Elbeuf au départ de Bolbec.

CONSIDÉRANT que le coût proposé par le prestataire s'élève à 94 € par personne, pour un maximum de 150 participants par sortie, soit un coût total de 28 200 € pour les deux journées.

CONSIDÉRANT qu'en 2025 et 2024, respectivement 283 et 242 séniors ont participé à ce voyage.

CONSIDÉRANT que la participation financière des bénéficiaires, fixée en 2020, est de 32 € pour les personnes âgées de plus de 65 ans et de 63 € pour les conjoints de moins de 65 ans.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire cette action en faveur du lien social des séniors.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- D'approuver l'organisation du voyage d'une journée à destination des séniors pour l'année 2026 aux dates des 7 mai et 4 juin 2026.
- D'accepter le devis de la société Hangard Voyages pour un montant total de 28 200 €.
- De maintenir la participation financière des bénéficiaires fixée par la délibération de 2020, soit : 32 € pour les personnes de plus de 65 ans et 63 € pour les conjoints de moins de 65 ans.
- D'autoriser le Président (ou la Vice-Présidente) à signer tout document relatif à cette affaire.

Abstention : 0

Votes Contre : 0

Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits./.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET ACQUISITION DE PETITS EQUIPEMENTS LIES A LA TRANSITION ENERGETIQUE DESTINE AUX ETBALISSEMENTS D'HEBERGEMENT ACCEUILLANT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD), UNITES DE SOINS LONGUE DUREE (USLD), RESIDENCES AUTONOMIE (RA) ET AUX ETABLISSEMENTS ET SERVICES ACCUILLANT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le dispositif de financement du Département de la Seine-Maritime relatif à la transition énergétique,

VU le budget primitif 2026 du budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri »,

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale de BOLBEC a pour projet de remplacer l'ensemble des robinets de la résidence autonomie Le Val Fleuri par des équipements plus économes en eau et mieux adaptés sur le plan ergonomique à un public vieillissant,

CONSIDÉRANT que le programme « aide à l'investissement pour travaux liés à la transition énergétique » a pour objectif d'avoir un réel impact sur la gestion des consommations d'énergie et sur l'environnement,

CONSIDÉRANT que le projet du CCAS de Bolbec s'inscrit dans cet objectif et peut faire l'objet d'un financement par le Département de la Seine-Maritime,

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus sur l'exercice 2026 à hauteur de **16 680,52 € TTC**,

CONSIDÉRANT que le montant maximum de la subvention s'élève à **20 000,00 €** par établissement avec un reste à charge de 20% pour le maître d'ouvrage,

CONSIDÉRANT que cette initiative s'inscrit dans les missions sociales du CCAS et contribue au bien-être et à la sobriété énergétique des résidents,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour le remplacement de l'ensemble des robinets de la résidence autonomie Le Val Fleuri ;
- D'approuver le montant maximum de la subvention sollicitée soit **13 344,42 €** correspondant à 80 % du montant prévisionnel des travaux engagés ;
- D'autoriser Monsieur le Président du CCAS, ou tout autre administrateur dûment habilité, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Abstention : 0
Votes Contre : 0
Votes Pour : 15

Soumis au vote, le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.